



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2022-1212-5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 12 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux,
le lundi 12 décembre
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 6 décembre 2022 s'est réuni en
session ordinaire en mairie, sous la présidence de Jean
PAPADOPULO, Maire.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Christelle Bernard, Matthieu Joly, Marielle Berlioz, Patrice Fournier, Pascale Besch, Cécile Gerey, Emilie Delwaulle, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

Pouvoirs : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet

OBJET : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

A savoir :

Opération 11 Acquisitions : 20 000 €

Opération 30 voirie : 10 000 €

Opération 31 Bâtiments communaux : 15 000 €

Le Conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le mandat des dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de cette même année.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation.

Pour : 12

Contre : 0

Absentions : 3 S.Comberousse, V. Luxos, J. Delroise

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous-Préfecture le 14 DEC. 2022

- publication et/ou notification le 14 DEC. 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos, Maire



A long, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean Papadopoulos', written below the official seal.